

ADM-117-2024

EVENEMENT « OCTOBRE ROSE »
DIMANCHE 13 OCTOBRE 2024

SECURISATION MARCHÉ « OCTOBRE ROSE »

Raymond BURDIN, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu la demande présentée par le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Marcel, et les organisateurs d'une « marche » dans le cadre de l'événement « OCTOBRE ROSE » 2024,

Vu l'avis favorable de l'Adjointe à la Solidarité de la commune de Saint-Marcel,

Considérant qu'il est nécessaire pour la sécurité, le bon ordre et le bon déroulement de cette marche dans le cadre de l'événement « OCTOBRE ROSE », de sécuriser le parcours de la manifestation, afin de prévenir les risques.

ARRÊTE :

Article 1er : Le dimanche 13 octobre 2024, de 10h00 à 12h30, les participants à la marche ludique comprenant un jeu de piste, dans le cadre d'« OCTOBRE ROSE », sont autorisés à progresser tout au long du domaine public, sur le parcours suivant :

→ Salle A. Jarreau - Allée Thirode - Rue du 11/11/1918 - Rue L. Michel - Place Romentino - Place de l'Eglise - Chemin Joséphine - Lac du Grand Pâquier - Rue Léon Pernot - Rue du 11/11/1918 - Allée Thirode - Salle A. Jarreau

Article 2 : Les organisateurs de cette « marche rose » devront assurer la sécurité de l'événement en prenant toutes les mesures nécessaires liées à l'encadrement sur le domaine public, en veillant au respect du code de la route.

Article 3 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de Chalon-sur-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 08 octobre 2024

Le Maire,
Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le
et publié, affiché ou
notifié le 09 OCT. 2024
Le Maire
Raymond BURDIN

